

Synthèse du rapport de la RDC sur le continuum E/F

Considéré comme partie intégrante du système éducatif, le sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel (ETP) est inscrit comme une des priorités du gouvernement de la RDC. Il s'agit de produire une main-d'œuvre qualifiée et compétitive dont le pays a besoin pour son émergence et pour résoudre l'épineux problème de l'emploi des jeunes qui menace la paix sociale. Toutes ces raisons expliquent pourquoi le gouvernement a créé en décembre 2014 un ministère dédié spécifiquement à l'ETP.

1. Données de base de l'instruction de la population

a) **Taux de scolarisation brut EPT** : quasiment 100% des enfants accèdent en 2015 à l'école primaire contre 66% en 2012.

b) **Taux d'achèvement EPT** : 62% en 2014 contre 29% en 2000. Par contre, on peut signaler un fort taux d'abandons.

c) **Taux de transition vers l'enseignement secondaire** : 70% en 2012 entre le primaire et le premier cycle de deux ans et 58% entre le premier et le second cycle du secondaire.

d) **Taux de transition vers l'enseignement supérieur** : le nombre d'étudiants est en nette progression de 264 à 476 pour 100.000 habitants. Le taux brut de scolarisation supérieur tertiaire est de 6,5 % en RDC contre une moyenne de l'Afrique subsaharienne de 8,2%. Le TBS à l'horizon 2025 restera en deçà de 10 %.

Le budget de l'éducation est passé de 6,4% en 2010 à 13,5% du budget national en 2014. Mais 95% des dépenses sont consacrées aux salaires des enseignants ce qui laisse peu de place pour les dépenses de qualité.

2. Données de base en formation technique et professionnelle/DCTP

Les enquêtes 1-2-3 de 2005 ont démontré qu'il existe un lien direct de causalité entre la pauvreté et l'emploi. En effet, 70% des pauvres sont au chômage ou en situation de sous-emploi. Aussi la tranche d'âge de 15-35 ans, qui représente plus de 25% de la population, enregistre un taux de chômage de 28% au moment où la moyenne nationale est estimée à 6%. Le fait que les jeunes de 15 à 24 ans connaissent un taux de chômage de 17,8% et représentent plus de la moitié de la population active oblige à repenser la politique de formation professionnelle et d'insertion de ces jeunes dans le marché du travail.

- Taux de scolarisation ETP : 20% des apprenants.
- Nombre de jeunes en apprentissage traditionnel et rénové : ces dispositifs relèvent du ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale (MAS) qui prévoit de former 360 000 jeunes par an dans des formations qualifiantes et d'insertion.
- Nombre/taux de jeunes professionnalisés en situation de travail : l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) est chargé de la promotion professionnelle et de l'insertion des travailleurs dans l'emploi et de la formation rapide de nouveaux travailleurs jeunes et adultes.

- Nombre de jeunes ni à l'école ni en formation ni au travail. 82% d'enfants de 5–17 ans soit 7,6 millions environs, dont une forte proportion des filles et d'enfants issus de milieux défavorisés, restent exclus du système éducatif.

La RDC connaît une carence importante de données sur la formation professionnelle et le marché du travail ce qui explique le manque de renseignements fiables à ce sujet.

3. Causes et remèdes de la discontinuité entre éducation/formation et pistes de réduction

Les causes de la discontinuité peuvent être analysées comme suit.

- Le manque de qualité et de pertinence de l'enseignement et la sous-qualification des enseignants. Seulement 17,4% des enseignants secondaires publics sont qualifiés et 63% d'entre eux enseignent en milieu urbain.
- L'ETP est peu développé et connaît de fortes carences aux niveaux du contenu, de la pédagogie et des équipements.
- Les conditions d'accueil matériel des jeunes sont mauvaises : 60% des établissements n'ont pas de point d'eau, 87% pas d'électricité. 90% des établissements ont des équipements absents ou inadéquats.
- La contribution financière des parents peut atteindre jusqu'à 70% des coûts dans certaines provinces.
- L'ETP est perçu comme un enseignement réservé aux élèves en situation d'échec.
- Les contenus de l'ETP sont obsolètes par rapport à la réalité socioéconomique et n'impliquent pas de partenariat avec les entreprises.
- Le manque de coopération entre les sous-secteurs de l'Education. Elle s'exprime notamment par le fait que les dispositifs des ministères ayant en charge directe l'éducation primaire, secondaire dont l'ETP, et supérieur sont considérés comme formels tandis que ceux dépendant du MAS ou du ministère des Sports et de la Jeunesse (MINEJES) sont considérés comme non formels.

Les remèdes à la discontinuité sont essentiellement des dispositifs non formels et mis en œuvre par le MAS. Ils se déclinent comme suit.

- Le rattrapage scolaire du niveau primaire pour les enfants déscolarisés ou non scolarisés, âgés de 9 à 14 ans. La durée de la formation est de 3 ans.
- L'alphabétisation scolarisante des jeunes (durée de 1 à 3 ans) qui leur permet d'acquérir les compétences de base.
- L'apprentissage professionnel en centre qui prépare en 3 années les jeunes à intégrer un métier.
- L'alphabétisation fonctionnelle des adultes d'une durée de 1 à 6 mois et leur professionnalisation au moyen de formations modulaires.

4. L'analyse des parcours d'éducation et de formation mise en place

Le système formel de l'éducation est caractérisé par une faible couverture géographique des écoles de niveaux secondaire et supérieur. La faible fréquentation scolaire, la sous-qualification des enseignants couronnée par une faible efficacité interne, traduisent un taux de déperdition très élevé. Le système non formel accuse lui-aussi des lacunes face aux taux élevés de déperdition et d'analphabétisme, malgré

ses multiples programmes de rattrapage scolaire, d'apprentissage professionnel et d'éducation tout au long de la vie.

Le taux d'analphabétisme reste élevé : 30,3% dont 17% pour les hommes et 42,8% pour les femmes. L'objectif est de réduire ce taux de 10% par an en renforçant le rattrapage scolaire au niveau primaire, l'alphabétisation initiale, scolarisante et fonctionnelle ainsi que l'apprentissage et la formation professionnelle. Les données disponibles sur la période 2006/2010 montrent que si le rattrapage scolaire a doublé sur cette période, l'alphabétisation et l'apprentissage professionnel ont fortement reculé. Des mesures ont été prises pour établir des passerelles entre éducation formelle et non formelle. La mise en place du ministère de l'EPT devrait permettre de renforcer les formations professionnalisantes avec l'aide notamment de l'INPP et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en cours de création.

5. Etablissement d'un continuum par la reconnaissance de tous les modes d'acquisition des connaissances et des compétences

Le METP, créé en 2014, a reçu pour missions de:

- Créer un cadre national de certification (CNC) ;
- Améliorer les liens entre connaissances et compétences ;
- Rapprocher les besoins de qualification du marché du travail ;
- Renforcer la cohérence du système.

Le CNC en cours d'élaboration a pour but de redéfinir les niveaux de techniciens, mais également d'instaurer des formations de courte durée en alternance et de mettre en œuvre la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il sera ainsi possible d'entrer en formation professionnelle après le cycle de l'EPT ou par VAE et d'y acquérir le niveau d'ouvrier certifié (A 4). Une fois ce niveau acquis, jeunes et adultes pourront continuer à se former pour acquérir le niveau de technicien A3 ou A2, ce dernier donnant accès à l'université. Le dispositif de formation donnant accès au niveau d'ouvrier certifié A4 est réalisé en alternance/apprentissage. Il est destiné aux jeunes à partir de 14 ans comme aux adultes que l'entreprise souhaite recruter. Même s'il est en principe déjà actif, le CNC deviendra un guichet unique seulement à l'horizon 2030.

Conclusion

Même si la situation de l'ETP reste sombre ainsi que celle de la continuité entre éducation et formation, une lettre de politique éducative a été signée entre les quatre ministres impliqués dans l'éducation et la formation afin de mettre en route une politique commune permettant d'explorer les voies et moyens de moderniser le pays par l'éducation inclusive et de tracer la linéarité de la formation des jeunes. Par ailleurs une stratégie sectorielle 2016/2025 a été élaborée en lien avec les PTF et le ministère de l'EPT est en train de finaliser sa propre stratégie pour la fin de 2016. Si le chemin à parcourir reste encore long, la mise en place des instruments de gestion du système augure déjà une éducation et une formation au service de l'émergence du pays.